

RAPPORT D'activités 2012

« DEMAIN,
QUEL
GRAND PARIS ? »



PARIS
MÉTROPOLE

CONSTRUISONS ENSEMBLE UNE MÉTROPOLE ATTRACTIVE ET SOLIDAIRE

POUR Jacques :
UNE MÉTROPOLE POUR TOUS

POUR Claire :
POUVOIR SE RENDRE RAPIDEMENT À SON TRAVAIL



POUR PEGGY :
AMÉLIORER L'ACCÈS À L'EMPLOI



POUR Laurence :
L'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES

LE GRAND PARIS, C'EST...

POUR SOULEYMANE :
ACCÉDER AU LOGEMENT POUR TOUS

POUR ALBERT :
LE RAYONNEMENT INTERNATIONAL

POUR BENOÎT :
UNE FORME INNOVANTE DE DÉMOCRATIE

POUR ROBERT :
AMÉLIORER L'ACTION PUBLIQUE



POUR Tahar :
PRENDRE EN COMPTE LA PAROLE DES CITOYENS

Directrice de la publication : Marie Deketelaere-Hanna

Conception : www.bsystem.fr et Autour des mots

Rédaction : Paris Métropole

Impression : édité en 2 000 exemplaires sur papier recyclé par Grenier
Les travaux de Paris Métropole, en 2012, ont été réalisés avec l'appui de :



- 02 ● **Éditorial du président**
- 04 ● **L'année 2012 au fil des mois**
- 05 ● **Présentation de Paris Métropole**
- 06 ● **Si la métropole m'était contée...**
- 08 ● **Périmètre de Paris Métropole et liste des membres**
- 10 ● **La Métropole francilienne se construit**
- 12 ● **Zoom sur les temps forts de 2012**
- 14 ● **Paris Métropole au quotidien**
- 16 ● **Commission Logement**
- 18 ● **Commission Déplacements**
- 19 ● **Groupe de travail Santé et territoires**
- 20 ● **Commission Développement et solidarités**
- 21 ● **Contrats de développement territorial**
- 22 ● **Gouvernance**
- 26 ● **Comité des partenaires**
- 27 ● **Paris Métropole dans son environnement**
- 28 ● **Paris Métropole demain**





Philippe Laurent,
Président de
Paris Métropole

Depuis sa création, la force de Paris Métropole réside dans sa capacité d'encourager les collectivités locales franciliennes à travailler de manière partagée pour la métropole.

Au sein de notre syndicat, ce sont plus de 200 collectivités qui se sont engagées sur ce principe et s'emploient à faire métropole par la mise en partage de leur quotidien territorial. Ceci rompt fondamentalement avec la dispersion institutionnelle qui caractérisait notre paysage francilien et place, à ce titre, notre syndicat comme un lieu incontournable dans la construction de la métropole de demain.

C'est un effort qui a demandé du courage et que nous devons à l'ensemble de nos populations, sensibles, à bien des égards, aux actions des décideurs publics. Pour preuve, l'année 2012 a été traversée par de multiples débats qui ont réuni élus, habitants, décideurs. Ainsi, plus de 3 000 personnes se sont mobilisées pour participer aux 20 débats organisés dans les différentes collectivités de Paris Métropole. Ces temps de partage, nous ne les avons pas arrêtés, ils sont des moteurs de notre action.

Ainsi, nous avons au cours de l'année passée, donné des repères nécessaires à la réalisation d'une métropole que nous voulons solidaire et attractive. Paris Métropole a bien pour rôle d'accompagner les collectivités locales franciliennes à préfigurer, au sein d'un dialogue serein avec l'État, les fondements de la métropole de demain.

La démarche partenariale engagée en décembre 2012 avec les syndicats gestionnaires des services publics urbains métropolitains relève de la même approche.

Nous avons là des perspectives que nous tâchons de rendre pérennes. Partager nos préoccupations, marquer notre attachement à la démocratie locale et trouver des solutions aux attentes citoyennes ont été des marqueurs forts de l'année écoulée.

Le rapport d'activités 2012 retrace ce parcours, il est un outil essentiel pour traduire nos actions, développer le sens de nos positions. Ce document vous livre des repères sur le chemin parcouru et restant à parcourir. Il fige pendant un instant une conviction que nos partenaires portent depuis de nombreuses années : la nécessité de construire une métropole-monde fondée sur les forces de notre territoire partagé et qui réponde aux espérances des habitants.

Bonne lecture !



« Demain, QUEL GRAND PARIS ? »

Le SYNDICAT PARIS MÉTROPOLÉ



L'année 2012 au fil des mois

JANVIER

- 23** • Signature de l'accord avec le Centre Interdépartemental de gestion de la petite couronne pour l'appui à la gestion du syndicat.

MARS

- 9** • Comité syndical : vote du budget.
- 16** • Séminaire des élus : poursuite de la rédaction du Livre vert.
- 28** • Rencontre avec le Président du Conseil Économique Social et Environnemental Régional (CESER)

Mai

- 20** • Publication du Livre (ou)vert « Pour une métropole durable : quelle gouvernance ? ».

JUIN

- 21** • Visite du groupe de travail Santé et territoires à Nanterre.

SEPTEMBRE

- 17** • Groupe d'experts et chercheurs : atelier gouvernance.

NOVEMBRE

- 20** • Réunion du Bureau à l'Assemblée Nationale : rencontre avec Mesdames les Ministres Duflot et Lebranchu.
- 26** • AiGP : atelier gouvernance.
- 28 au 30** • « Gouverner les métropoles ». Séminaire international organisé par la Ville de Paris avec le partenariat de Paris Métropole.

2011

2012

2013

FÉVRIER

- 3** • Comité syndical : première approche des principes généraux que Paris Métropole adoptera pour émettre son avis sur les Contrats de développement territorial (CDT).
- 7** • Label Grand Paris : remise des prix aux 22 lauréats par l'État et Paris Métropole.
- 10** • Bureau : début de rédaction du Livre vert sur la gouvernance.

AVRIL

- 3 au 5** • Assises de l'AMIF - Salon de la Nouvelle ville.
- 10** • Comité syndical : travail en ateliers et discussion générale sur le Livre vert.

JUILLET

- 1** • Comité des partenaires : Assemblée générale.
- 4** • Carrefour d'échanges sur la thématique de l'accès à l'eau.
- 5** • Comité syndical : habitat durable en Île-de-France et résolution sur les CDT.

OCTOBRE

- 1** • Comité syndical : lancement des débats publics : « Demain, quel Grand Paris ? ».
- 8** • 1^{ère} formation organisée avec le CNFPT : « Les acteurs de l'échelle métropolitaine ».
- 10** • Rencontre avec le Préfet de Région sur la gouvernance.
- 17 et 18** • Participation au 4^e forum des quartiers durables à Saint-Ouen.
- 24** • Comité des partenaires : atelier gouvernance.

DÉCEMBRE

- 14** • Restitution à la Mutualité des débats publics tenus dans toute la métropole d'octobre à décembre.
- 17** • Comité syndical : renouvellement des instances.
- 19** • Rencontre d'une délégation de Paris Métropole avec le Premier ministre sur la gouvernance.
- 24** • Prise de position en faveur du Grand Paris Express.

Syndicat mixte d'études, Paris Métropole inscrit son action autour de quatre axes majeurs : développement et solidarités, déplacements, logement et projets métropolitains. C'est sur ces sujets que se rassemblent les collectivités en associant les acteurs du territoire pour imaginer des politiques adaptées aux nouveaux enjeux métropolitains : **le fait métropolitain** ne se décrète pas, il se construit au quotidien.

Dès sa création, Paris Métropole a montré son attachement à un **projet novateur** fondé sur un échange entre les élus locaux, les citoyens, la société civile et appuyé sur un partenariat ambitieux et efficace avec l'État.

***Le Comité syndical** est l'instance réunissant les élus de toutes les collectivités membres de Paris Métropole, une assemblée délibérante fonctionnant sur le principe : une collectivité = une voix.*

Le Bureau comprend 51 membres élus au sein du Comité syndical avec :

- 1 Président élu à la majorité absolue, avec alternance politique à chaque renouvellement,
- 1 Premier Vice-président,
- 14 Vice-présidents,
- 35 autres membres.

***Le Bureau exécutif comprend 16 membres** avec le Président, le Premier Vice-président, et 14 Vice-présidents.*

En 2012, Patrick Braouezec, Président de la CA Plaine Commune, a présidé Paris Métropole, succédant à Jacques JP Martin, Maire de Nogent-sur-Marne, devenu 1^{er} Vice-président.

Et Philippe Laurent, Maire de Sceaux, a été élu président au Comité syndical du 14 décembre.

COMPOSITION :

Lors de la création de **Paris Métropole** en avril 2009, ses collectivités fondatrices ont souhaité approfondir la dynamique de coopération impulsée, dès 2006, par la Conférence Métropolitaine. Aujourd'hui, le syndicat rassemble 203 collectivités dans leur diversité politique et territoriale.

FONCTIONNEMENT :

Le syndicat est devenu, au fil des rencontres entre ses membres, un **lieu de partage**, un **pôle de référence** sur les questions clefs qui touchent à l'avenir des territoires avec :

- un fil conducteur, la conviction que les deux dimensions de la **solidarité** et du **rayonnement** de notre métropole-capitale sont indissociables.
- une « marque de fabrique » : **l'intelligence collective** des élus, conscients que la meilleure manière de servir leur territoire est d'œuvrer ensemble dans l'intérêt général, pour inventer des solutions à la hauteur des enjeux actuels.

La loi Grand Paris du 3 juin 2010 stipule que Paris Métropole est consulté sur le réseau de transports et les Contrats de développement territorial.

Afin de trouver **des réponses concrètes aux défis métropolitains**, chacun des axes majeurs est développé dans une commission thématique permanente ou un groupe de travail à durée limitée, associant élus et experts :

Les Commissions :

- Déplacements,
- Développement et solidarités,
- Logement,
- Projets métropolitains.

Le groupe de travail de 2012 :

- Santé et territoires.

si La MÉTROPOLE M'ÉTAIT CONTÉE...

UNE BRÈVE HISTOIRE DE L'AGGLOMÉRATION PARISIENNE PAR SA GOUVERNANCE ET SES GRANDS PROJETS D'AMÉNAGEMENT

- 1790** Création du Département de Paris qui deviendra le Département de la Seine en 1794.
- 1932** La loi du 2 mars 1932 crée officiellement la Région parisienne.
- 1934** Plan pour l'aménagement de la Région parisienne (Plan Prost-Dausset), premier véritable plan d'organisation et d'urbanisme de la région parisienne, adopté en 1939.
- 1961** Paul Delouvrier est nommé Gouverneur du District de la région parisienne par le Général de Gaulle, afin de remédier aux déséquilibres entre Paris et sa périphérie. Inauguration de la nouvelle aérogare d'Orly.
- 1964** La loi du 10 juillet réforme la gouvernance et l'Île-de-France passe de trois départements (Seine, Seine-et-Oise, Seine-et-Marne) à huit. Le décret d'application entre en vigueur en 1968.
- 1965** Le Schéma directeur d'Aménagement et d'Urbanisme (SDAU) de la Région de Paris est publié.
- 1966** Début des villes nouvelles dont Edgar Pisani pose la première pierre à Évry.
- 1967** Les nouveaux Conseils généraux sont installés. La gare routière de Rungis, l'autoroute A1 (Paris-Lille) et la voie expresse rive droite sont inaugurées.
- 1968** Deux fonds « d'égalisation des charges » sont créés aux échelles intercommunale et interdépartementale.
- 1969** Inauguration du Marché d'Intérêt National de Rungis, du premier tronçon du RER A entre Nation et Boissy-Saint-Léger et de la desserte ferrée d'Orly à partir du Pont de Rungis. 1^{er} plan d'aménagement du quartier des Halles à Paris.
- 1973** Le dernier tronçon du boulevard périphérique parisien est ouvert.
- 1974** L'aéroport Roissy-Charles-de-Gaulle est inauguré.
- 1975** Loi du 31 décembre sur le statut de Paris-Lyon-Marseille (PLM). La carte Orange est mise en place.

- 1976** La Région parisienne devient la Région Île-de-France dont le schéma directeur est approuvé par décret. On inaugure la desserte de Roissy par le RER B.
- 1977** Élection du premier maire de Paris. La ligne B du RER est prolongée jusqu'au Châtelet.
- 1981** Le nouveau Président de la République, François Mitterrand, lance la politique de « grands travaux » (La Villette, le ministère des Finances, etc.). Inauguration du TGV Paris-Lyon.
- 1982** Loi du 2 mars instituant la décentralisation et, par convention, le transfert de l'exécutif régional du Préfet de région au Président du Conseil régional. La Loi du 17 décembre révisé les statuts PLM.
- 1984** Le premier Contrat de plan État-Région (CPER) est signé pour quatre ans. Roland Castro et Michel Cantal-Dupart présentent les 70 projets d'urbanisme de « Banlieues 89 ».
- 1985** La desserte de Bobigny-Préfecture par la ligne 5 est inaugurée. Le Parc national régional de la Haute Vallée de Chevreuse, premier du genre, est créé.
- 1986** Les Conseils régionaux sont élus au suffrage universel direct pour la première fois. On détruit une barre de la cité des 4000 à La Courneuve.
- 1987** La ligne 1 est prolongée jusqu'à la Défense.
- 1989** Le gouvernement présente son « Plan d'urgence pour l'Île-de-France ». Le Fonds d'aménagement de l'Île-de-France (FARIF) est créé, alimenté par une taxe sur les bureaux.
- 1990** La conférence permanente des huit régions du grand bassin parisien (C8) voit le jour. Le projet Orbitale est lancé (transport en commun de rocade en petite couronne). Création du Ministère de la Ville.
- 1991** La Dotation de solidarité urbaine et le Fonds de solidarité des communes de la Région Île-de-France sont institués. Inscription des berges de Seine au patrimoine mondial de l'Unesco.

si LA MÉTROPOLE M'ÉTAIT CONTÉE...

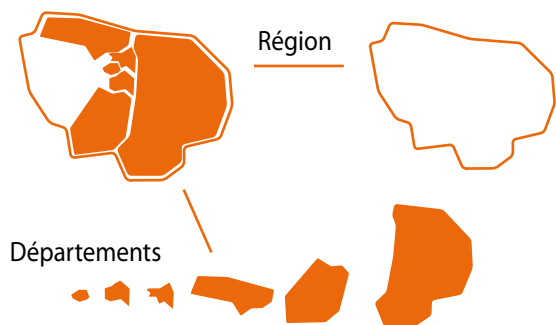
- 1992** Le RER A arrive jusqu'à Chessy, où s'ouvre le parc Euro Disneyland. La première ligne de tram Saint-Denis / Bobigny est inaugurée.
- 1993** Le Trans Val-de-Marne (TVM) est mis en service. Paris-Lille en 1h20 par le TGV-Nord. Le Premier ministre choisit la Plaine Saint-Denis pour la construction du Stade de France.
- 1994** Le RER B arrive à Roissy-CDG, le RER A à Cergy-le-Haut.
- 1995** L'élaboration du schéma directeur régional est transférée à la Région par la loi du 5 février. La ligne D du RER permet de relier Melun, Evry et Corbeil à Paris.
- 1996** Les Zones franches urbaines sont instituées dans le cadre du Pacte de relance pour la Ville.
- 1997** L'A1 est couverte pour la traversée de la Plaine Saint-Denis.
- 1999** Les lois dites « Voynet » et « Chevènement » revisitent l'aménagement et le développement du territoire et la coopération intercommunale. Plaine Commune est fondée en septembre, suivie en décembre par la CA du Val-de-Bièvre. Inauguration d'Eole et du RER E.
- 2000** La loi relative à la solidarité et au renouvellement urbain (SRU) est adoptée. Pour la première fois, l'Île-de-France bénéficie des fonds structurels européens. En décembre, le STP devient le STIF (Syndicat des Transports d'Île-de-France).
- 2001** Bertrand Delanoë, élu maire de Paris, crée une délégation municipale aux relations avec les collectivités territoriales d'Île-de-France, pilotée par Pierre Mansat.
- 2003** Loi instituant le Programme National de Rénovation Urbaine (PNRU) confié à l'ANRU. Les créations d'EPCI continuent.
- 2005** Lancement de cinq pôles de compétitivité en Île-de-France.
- 2006** Première réunion de la Conférence métropolitaine à l'Hôtel de Ville de Vanves à l'initiative de trente élus locaux.
- 2007** Nicolas Sarkozy, élu Président de la République, lance une consultation internationale d'architectes destinée à imaginer le Grand Paris de demain.
- 2008** Christian Blanc, Secrétaire d'État au développement de la région capitale, pour encourager la dynamique des clusters, propose un plan de transport qui sera retravaillé avec la Région Île-de-France et, après débats publics, donnera naissance au Grand Paris Express. Le Secrétariat permanent de la Conférence métropolitaine propose la création d'un « syndicat mixte d'études ouvert ».
- 2009** Les dix équipes d'architectes de la consultation internationale sur le « Grand pari de l'agglomération parisienne » présentent leurs conclusions à l'Élysée. En avril, le Préfet de la Région Île-de-France signe l'arrêté de création du syndicat mixte d'études Paris Métropole qui tient son premier Comité syndical à Clichy-sous-Bois le 10 juin.
- 2010 mai** : Lancement de l'Appel à Initiatives : les collectivités sont invitées à faire connaître les projets qu'elles ont initiés et qui « font métropole » ;
- 3 juin** : Promulgation de la Loi Grand Paris qui comprend plusieurs volets concernant notamment les transports, la création de la Société du Grand Paris, les Contrats de développement territorial et un objectif : la construction de 70 000 logements/an ;
- 10 décembre** : Remise du Cahier des acteurs de Paris Métropole en faveur d'un projet unique de transport.
- 2011 27 mai** : Comité syndical, engagements de Paris Métropole pour le logement (construire plus et mieux – au moins 30 % de logements sociaux) ;
- 27 et 28 mai** : Séminaire de Sceaux, démarrage de la démarche sur la gouvernance ;
- 28 juin** : Le Bureau de Paris Métropole valide 12 principes pour le FSRIF (Fonds de solidarité des communes de la Région Île-de-France).

Sources :

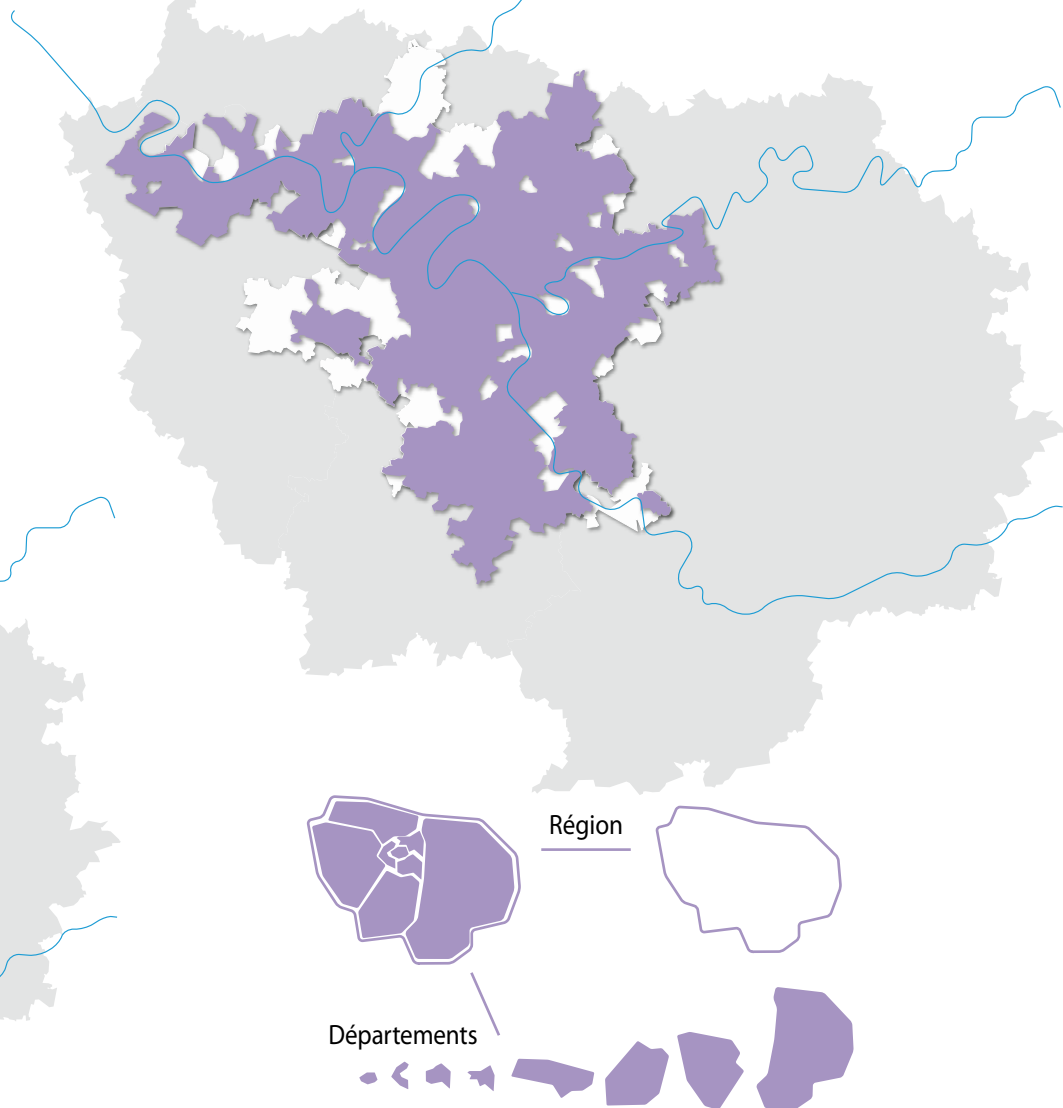
40 ans en Île-de-France
(dir. Fouad Awada, IAURIF,
Paris, 2001) ;
Préfecture de Région ;
Apur ;
site internet : www.senat.fr.

PÉRIMÈTRE DE PARIS MÉTROPOLE

PÉRIMÈTRE DE PARIS MÉTROPOLE
à sa CRÉATION au 30 AVRIL 2009



PÉRIMÈTRE DE PARIS MÉTROPOLE
au 31 DÉCEMBRE 2012



Liste des Membres au 31 DÉCEMBRE 2012

149 COMMUNES

- Ablon-sur-Seine
- Achères
- Alfortville
- Andrésy
- Antony
- Arcueil
- Asnières-sur-Seine
- Aubervilliers
- Aulnay-sous-Bois
- Bagneux
- Bagnolet
- Bailly-Romainvilliers
- Bezons
- Bièvres
- Bobigny
- Bois-Colombes
- Bondy
- Bonneuil-sur-Marne
- Bougival
- Boulogne-Billancourt
- Bourg-la-Reine
- Bry-sur-Marne
- Bures-sur-Yvette
- Bussy-Saint-Georges
- Cachan
- Carrières-sous-Poissy
- Champigny-sur-Marne
- Châtenay-Malabry
- Châtillon
- Chaville
- Chessy
- Chevilly-Larue
- Chilly-Mazarin
- Choisy-le-Roi
- Clamart
- Clichy-la-Garenne
- Clichy-sous-Bois
- Colombes
- Conflans Sainte-Honorine
- Courbevoie
- Courcouronnes
- Créteil
- Drancy
- Dugny
- Enghien-les-Bains
- Epinay-sur-Seine
- Fontenay-aux-Roses
- Fontenay-sous-Bois
- Fourqueux
- Fresnes
- Gagny
- Garches
- Gennevilliers
- Gentilly
- Gonesse
- Goussainville
- Guyancourt
- Houilles
- Issy-les-Moulineaux
- Ivry-sur-Seine
- Joinville-le-Pont
- La Celle-Saint-Cloud
- La Courneuve
- La Garenne-Colombes
- La Queue-en-Brie
- Le Blanc-Mesnil
- Le Bourget
- Le Kremlin-Bicêtre
- Le Pecq
- Le Perreux-sur-Marne
- Le Plessis-Robinson
- Le Pré-Saint-Gervais
- Le Raincy
- Lésigny
- Les Clayes-sous-Bois
- Les Lilas
- Les Mureaux
- Les Pavillons-sous-Bois
- Levallois-Perret
- L'Etang-la-Ville
- L'Haÿ-les-Roses
- L'Île-Saint-Denis
- Limeil-Brévannes
- Linas
- Livry-Gargan
- Louveciennes
- Maisons-Alfort
- Malakoff
- Mantes-la-Jolie
- Marly-le-Roi
- Marnes-la-Coquette
- Meudon
- Mitry-Mory
- Montfermeil
- Montigny-lès-Cormeilles
- Montreuil
- Montrouge
- Nanterre
- Neuilly-Plaisance
- Neuilly-sur-Marne
- Neuilly-sur-Seine
- Nogent-sur-Marne
- Noisieu
- Noisy-le-Sec
- Orly
- Pantin
- Pierrefitte-sur-Seine
- Pierrelaye
- Poissy
- Pontault-Combault
- Puteaux
- Romainville
- Rosny-sous-Bois
- Rueil-Malmaison
- Rungis
- Saint-Cloud
- Saint-Denis
- Saint-Germain-en-Laye
- Saint-Mandé
- Saint-Ouen
- Sannois
- Sarcelles
- Sartrouville
- Sceaux
- Sevran
- Sèvres
- Stains
- Suresnes
- Taverny
- Tremblay-en-France
- Valenton
- Vanves
- Vaucresson
- Vaujours
- Vaux-le-Penil
- Vélizy-Villacoublay
- Vernouillet
- Verrières-le-Buisson
- Villecresnes
- Ville d'Avray
- Villejuif
- Villeneuve-Saint-Georges
- Villepinte
- Villetaneuse
- Villiers-sur-Marne
- Vincennes
- Viroflay
- Vitry-sur-Seine
- Wissous

45 INTERCOMMUNALITÉS : Communautés d'Agglomération, Communautés de Communes, Syndicats d'Agglomération Nouvelle

- CA Argenteuil – Bezons
- CA Aéroport du Bourget
- CA Cœur de Seine
- CA d'Évry Centre Essonne
- CA des 2 Rives de Seine
- CA de Cergy-Pontoise
- CA de Clichy-sous-Bois - Montfermeil
- CA de Marne et Gondoire
- CA de Saint Quentin-en-Yvelines
- CA des Hauts-de-Bièvre
- CA du Plateau de Saclay
- CA du Val d'Orge
- CA du Val d'Yerres
- CA du Haut du Val-de-Marne
- CA Est Ensemble
- CA Europ'Essonne
- CA Grand Paris Seine Ouest
- CA la Brie Francilienne
- CA le Parisis
- CA les Lacs de l'Essonne
- CA les Portes de l'Essonne
- CA Marne et Chantierine
- CA Mantes-en-Yvelines
- CA Plaine Centrale du Val-de-Marne
- CA Plaine Commune
- CA Seine-Défense
- CA Sénart Val-de-Seine
- CA Terre-de-France
- CA Val de Bièvre
- CA Val-de-France
- CA Vallée de la Marne
- CA Vallée de Montmorency
- CC Charenton - Saint-Maurice
- CC de l'Arpajonnais
- CC de la Boucle de la Seine
- CC du Val d'Essonne
- CC Plateau Briard
- CC Roissy-Porte-de-France
- CC Seine-Ecole
- CC Seine Mauldre
- CC Vexin-Seine
- SAN de Marne la Vallée - Val Maubuée
- SAN de Sénart en Essonne
- SAN de Sénart Ville Nouvelle
- SAN du Val d'Europe

CONSEIL RÉGIONAL ET CONSEILS GÉNÉRAUX

- Conseil régional d'Île-de-France
- Conseil général Ville de Paris
- Conseil général de Seine-et-Marne
- Conseil général des Yvelines
- Conseil général de l'Essonne
- Conseil général des Hauts-de-Seine
- Conseil général de Seine-Saint-Denis
- Conseil général du Val-de-Marne
- Conseil général du Val-d'Oise

La MÉTROPOLE FRANCILIENNE...

avec des acteurs institutionnels...

Les communes : premier échelon de l'organisation territoriale de la République, elles sont administrées par un Conseil municipal élu au suffrage universel direct pour six ans, qui élit le Maire. La commune dispose, entre autres, de prérogatives importantes en matière d'urbanisme. 149 communes et la Ville de Paris sont adhérentes à Paris Métropole au 31 décembre 2012.

Les intercommunalités : la création d'établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) a été initiée par la loi dite « Chevènement » en 1999. Dotées d'une fiscalité propre, les intercommunalités sont devenues des acteurs majeurs de l'action publique : elles permettent, par exemple, de mutualiser la gestion des équipements, ou des ZAC. Le projet de loi de décentralisation de 2013 abordera la généralisation de la carte intercommunale en Île-de-France. 45 intercommunalités siègent au sein de Paris Métropole. D'autres formes de coopération intercommunale existaient déjà avant 1999, concernant notamment la gestion de services urbains ; enfin, des associations librement constituées entre communes formant « territoire de projet » comme l'Association des Collectivités des Territoires de l'Est Parisien ou la Vallée Scientifique de la Bièvre, sont à noter au titre de la coopération intercommunale.

Les Conseils généraux : au nombre de huit en Île-de-France, ils exercent des compétences sur le territoire départemental, principalement en matière d'action sociale (protection de l'enfance, insertion, handicap et prévention sanitaire), de voirie (routes, transports...), d'éducation (collèges), de culture, de développement local (aides aux associations, aux communes) et de tourisme.

Le Conseil régional : il exerce un rôle de chef de file dans le domaine du développement économique, et des compétences en propre pour la formation professionnelle, l'aménagement du territoire (élaboration du Schéma directeur de la Région Île-de-France, document d'aménagement de portée régionale soumis à enquête publique), l'enseignement (construction et gestion des lycées), l'environnement (qualité de l'air, parcs naturels régionaux), l'organisation des transports ferroviaires avec le Syndicat des Transports d'Île-de-France.

La Préfecture de région : le Préfet de Région Île-de-France, Préfet de Paris représente l'État. Il exerce en particulier les missions suivantes : il dirige les services déconcentrés régionaux de l'État, il est chargé de veiller à l'application de la politique du gouvernement, par exemple celle en faveur de l'emploi, la mise en œuvre du nouveau Grand Paris. Il impulse la stratégie de l'État dans la région et exerce le contrôle de légalité des actes des collectivités. Il prépare les politiques de développement économique et social, et d'aménagement du territoire.

... et des acteurs de la société civile, économique, sociale et associative

représentés dans le **Comité des partenaires**, ils et elles construisent la métropole au quotidien, en tant qu'entrepreneur, responsable associatif, chercheur... Grâce à leur talent, leur engagement, leur créativité, le Grand Paris prend toute sa dimension humaine et tout son rayonnement.

... autour de processus-clés...

Métropole et métropolisation : on appelle « métropolisation » le processus de développement des métropoles. Il se traduit par une concentration humaine, économique, financière, industrielle, etc., dans des métropoles de taille de plus en plus grandes, souvent au détriment des autres centres urbains et des espaces ruraux. Le mouvement de métropolisation, amorcé dans les années 70, est désormais un phénomène mondial qui a pour conséquence une nécessaire réorganisation de l'aménagement spatial, et pose de nombreux défis de développement durable.

Gouvernance : appliquée au champ du développement local, la gouvernance fait intervenir un système complexe d'acteurs et d'institutions qui n'appartiennent pas tous à la sphère du gouvernement ; elle traduit une interdépendance entre les pouvoirs associés à l'action collective. Il s'agit d'un processus institutionnel et organisationnel de construction de l'action publique et de coordination entre acteurs géographiquement proches, en vue de résoudre les problèmes inédits posés aux territoires.

... GRÂCE À DES OUTILS MAJEURS...

Réseau du Grand Paris Express / Plan de mobilisation : lancé en 2009, le GPE est un projet de transports visant à favoriser les déplacements et désenclaver les territoires. Long de 200 kilomètres, reliant les grands pôles de développement, ce réseau est conçu pour desservir au total plus de 70 stations, existantes ou à créer. En janvier 2011, l'État et le Conseil régional ont conclu un accord permettant d'intégrer ce futur métro automatique au plan d'ensemble d'offre régionale de transports. Le 6 mars 2013, le Premier ministre a annoncé leur réunion sous l'appellation générale : **Nouveau Grand Paris.**

Le Schéma Directeur Régional d'Île-de-France : Le SDRIF est un document d'aménagement et d'urbanisme du territoire francilien à l'horizon 2030 qui présente les grands défis à relever pour les prochaines décennies : promouvoir la solidarité, faire face aux mutations de l'environnement, préparer la transition économique, sociale et solidaire et faire de la question alimentaire une préoccupation majeure des politiques d'aménagement et de développement.

Contrats de développement territorial : prévus par la loi relative au Grand Paris, les CDT définissent autour des gares du nouveau réseau « les objectifs et les priorités en matière d'urbanisme, de logement, de transports, de déplacements et de lutte contre l'étalement urbain, d'équipement commercial, de développement économique, sportif et culturel, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers et des paysages et des ressources naturelles ». À noter que les CDT participent à la réalisation de l'objectif de construction annuel de 70 000 logements géographique-ment et socialement adaptés en Île-de-France.

... ET UNE INGÉNIERIE PARTAGÉE.

APUR et IAU-ÎdF : Depuis la création de Paris Métropole, l'Atelier parisien d'urbanisme et l'Institut d'aménagement et d'urbanisme d'Île-de-France apportent leur expertise aux travaux du syndicat dans le cadre d'une convention pluriannuelle.

En 2012, l'APUR et l'IAU-ÎdF ont ainsi appuyé, en synergie avec leurs propres travaux, différentes commissions de Paris Métropole, en particulier sur le logement (réflexions sur sa gouvernance), sur les problématiques de la mobilité (articulation urbanisme/transports, analyse des déplacements, etc.), sur la mise en œuvre de l'Appel à Initiatives, sur la réforme du FSRI, mais aussi en se mobilisant sur le grand chantier transversal de la gouvernance métropolitaine (au titre de l'équipe projet et en appui des temps forts de la démarche).

L'APUR et l'IAU-ÎdF se sont également mobilisés auprès du groupe de travail Santé et territoires et ont mis à disposition toutes les informations et données nécessaires à l'activité de Paris Métropole (Visiau Île-de-France notamment).

Certains travaux spécifiques menés dans ce cadre sont consultables sur le site de Paris Métropole : www.parismetropole.fr et sur les sites de l'APUR : www.apur.org et de l'IAU-ÎdF : www.iau-idf.fr.

AiGP : l'Atelier international du Grand Paris a été créé en février 2010 pour donner suite à la consultation lancée en 2008 sur le « Grand Pari(s) de l'agglomération parisienne ». C'est un groupement d'intérêt public constitué entre l'État et les collectivités, (Ville de Paris, Région, AMIF, Paris Métropole) faisant appel à 15 équipes pluridisciplinaires d'architectes-urbanistes et qui a pour mission de :

- poursuivre et approfondir les travaux engagés par les équipes de la consultation dont les résultats ont été présentés à la Cité de l'architecture et du patrimoine en avril 2009 ;
- réaliser ou faire réaliser toutes études, démarches, propositions, afin d'éclairer les choix relatifs à l'aménagement, à l'architecture et à l'urbanisme et travailler sur la dimension métropolitaine et innovantes des initiatives, projets et réalisations qui se situent dans la dynamique du Grand Paris ;
- faire partager au plus grand nombre les résultats de ces travaux pour permettre aux citoyens de mieux s'approprier les enjeux métropolitains.

ZOOM SUR LES TEMPS FORTS 2012

SOIRÉE DE RESTITUTION DES DÉBATS « DEMAIN, QUEL GRAND PARIS ? » DU 14 DÉCEMBRE 2012 À LA MAISON DE LA MUTUALITÉ

Tout au long du dernier trimestre 2012, Paris Métropole a organisé et animé dans toute la métropole une vingtaine de débats publics qui ont rencontré un grand succès : plus de 3 000 habitants ont ainsi eu l'occasion d'exprimer leurs attentes, leurs doléances et leurs espoirs. Ces échanges, riches et pertinents, ont permis à Paris Métropole de mieux appréhender la place que les citoyens accordent, à la fois à leur commune et à la métropole.

Ces rencontres ont ensuite donné lieu le 14 décembre 2012 à une soirée de restitution qui a réuni près de mille habitants, avec la projection d'un film présentant les moments forts des débats et un bilan reprenant les interrogations et perspectives exprimées lors des réunions ou sur la plateforme électronique dédiée. Des élus, chercheurs, partenaires et urbanistes ont également exposé leurs convictions.

Dans le processus de construction d'un projet métropolitain partagé et coopératif, les élus de Paris Métropole ont ainsi ouvert un processus de consultation des citoyens pour les aider à dessiner le Grand Paris de demain.



PROMENADE DE SANTÉ

Le groupe de travail Santé et territoires de Paris Métropole a travaillé pendant plusieurs mois à des propositions concernant :

- la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé ;
- la prise en compte des déterminants non médicaux de la santé ;
- la démographie médicale ;
- la gouvernance de la santé ;
- l'articulation des offres de santé.

Afin d'alimenter les propositions, le groupe a organisé le 21 juin 2012, à Nanterre, une visite de terrain sur ces thèmes. De nombreux élus ont fait le déplacement pour participer aux débats, rencontrer les acteurs du monde de la santé et visiter le Centre municipal de santé du Parc ainsi que l'Espace Santé Jeunes.

Les élus se sont félicités d'avoir initié cette démarche qu'ils souhaitent renouveler sur d'autres thématiques.

La seine à VÉLO

Suite de l'Appel à Initiatives¹ : partir des territoires pour penser les projets à l'échelle métropolitaine.

En 2012, l'Appel à Initiatives a continué à être le lieu de partage de nombreux projets métropolitains avec une nouvelle rencontre.

La question du rôle du fleuve dans la métropole (ses fonctions historiques, économiques, ludiques et culturelles, les enjeux d'accès à l'eau pour les habitants...) ayant été soulevée au cours de l'année 2011, elle a fait l'objet d'un carrefour d'échanges, le 4 juillet 2012.

Les porteurs d'Initiatives ont pu, à l'occasion de cette promenade en Seine Amont (d'Ivry-sur-Seine à Ris-Orangis), échanger sur leurs projets ainsi que sur les problématiques du rapport au fleuve.

Ce fut aussi l'occasion de nombreuses discussions sur la nécessité d'un travail partenarial : le fleuve crée du lien entre les territoires et les conduit à dialoguer autour de son aménagement, c'est lui qui est à l'origine d'une mise en valeur coordonnée et concertée de la vallée de la Seine et de ses affluents.

1 - Lancé en mai 2010 par les élus de Paris Métropole, l'Appel à Initiatives compte actuellement 83 projets. Les caractéristiques de ces Initiatives sont d'être à vocation métropolitaine, concrètes et réalisables à court terme, et d'émaner des territoires membres.



PARIS MÉTROPOLE au quotidien

Le Comité syndical, lors de ses réunions du 3 février et du 9 mars 2012, a précisé les grandes orientations pour 2012 :

« L'année 2012 intègre pour Paris Métropole, un travail majeur sur la gouvernance métropolitaine. Quelles que soient les formes prises par les produits de ces travaux, les élus ont positionné Paris Métropole comme le creuset de la réflexion, du débat et des propositions pour l'évolution de cette gouvernance ».

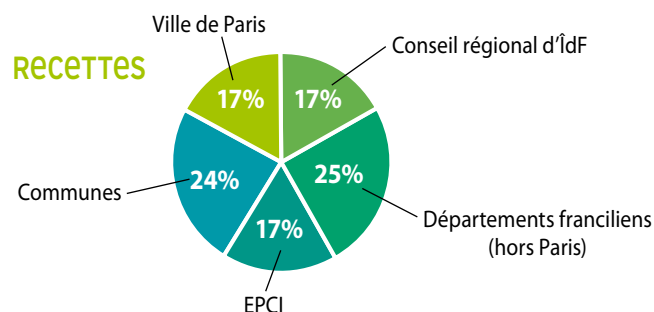
Dans le même temps, le syndicat a produit de nombreuses études et documents dans le cadre des commissions et groupe de travail : transports tout d'abord, mais aussi logement, emploi, santé. Pour ce faire, il s'est appuyé sur l'expertise de l'IAU-ÎdF et de l'APUR.

Aux côtés de la Directrice, **Marie Deketelaere-Hanna**, l'activité est assurée par une **équipe** composée :

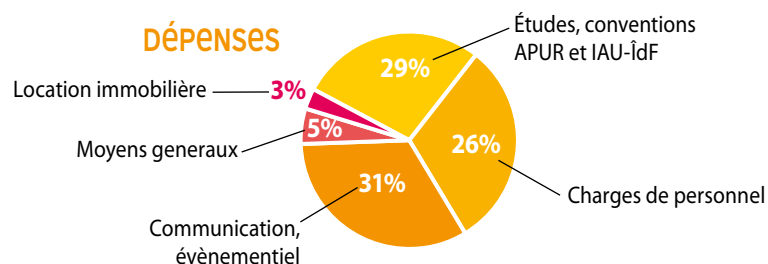
- pour le Secrétariat général, de **Sylvain Cognet**, en charge des réseaux et des partenariats, de **Karina Chevrier**, responsable administrative et financière et de **Suzie Gossec**, assistante.
- pour le pôle « Projets métropolitains » (gouvernance, Appel à Initiatives, label Grand Paris, formations métropolitaines), d'**André Jaunay**, de **Pauline Malet** et de **Marion Vergeylen**.
- pour le pôle « Développement métropolitain », de **Thomas Jacquet-Fournier** (logement, santé-territoires...), d'**Erwan Le Bot** (développement et solidarités, déplacements...), et d'**Alé Sall**.
- et de la responsable communication, **Catherine Leblanc Regnier**.

LE BUDGET DU SYNDICAT

RECETTES



DÉPENSES



Les recettes de Paris Métropole proviennent exclusivement des cotisations des collectivités adhérentes. Elles se montaient à 2 millions d'euros en 2012. Les économies réalisées les années précédentes ont permis de faire face à l'activité soutenue de l'année écoulée.



« Demain,
QUEL
GRAND PARIS ? »

Les avancées DE 2012



ANIMATEURS EN 2012 :

Philippe Laurent, *Maire de Sceaux*

Patrick Jarry, *Maire de Nanterre*

Philippe Sarre, *Maire de Colombes*

Paris Métropole a mené une enquête auprès de ses membres afin de mieux **connaître** :

- **les projets de logements** engagés et programmés par les collectivités appartenant au syndicat,
- **les outils mis en place** pour faciliter la réalisation concrète de ces projets,
- **les moyens nécessaires**, selon les acteurs de terrain, pour promouvoir et faciliter la construction de logements.

Si l'augmentation conséquente du volume annuel de production de logements est une priorité partagée par les membres, il était important pour Paris Métropole de parfaire son diagnostic quant à la réalité des objectifs de construction que se fixe chaque territoire et de les rapprocher de la Territorialisation des objectifs de logement (TOL) fixés par l'État.

Non seulement cette enquête a permis de mieux appréhender les différentes approches des territoires, mais elle a également donné lieu à l'approfondissement du diagnostic commun quant aux freins à lever et aux leviers à actionner : action foncière, moyens financiers affectés au logement, politiques à harmoniser, dispositifs à simplifier ou diffuser, gouvernance à repenser.

La commission a ainsi été le creuset de plusieurs débats au sein du Comité syndical, dont un « débat d'orientation sur le logement » en mars 2012.

Les membres de la commission ont traité prioritairement deux questions : le foncier (sa disponibilité, son prix...) d'une part, et le financement des équipements publics induits, via un « fonds de soutien aux maires bâtisseurs » d'autre part. Après quatre mois de travaux éclairés par les avis d'acteurs spécialistes des thématiques retenues, ils ont présenté au Comité syndical du 5 juillet une résolution qui a été votée à l'unanimité de ses membres.

La RÉSOLUTION DU 5 JUILLET 2012

"ADRESSE AU GOUVERNEMENT ET À LA REPRÉSENTATION NATIONALE POUR UN MEILLEUR ACCOMPAGNEMENT DES DYNAMIQUES LOCALES DE CRÉATION D'UN HABITAT DURABLE EN ÎLE-DE-FRANCE"

- *fait état des éléments de consensus et formule des propositions détaillées pour une approche renouvelée de la question foncière d'une part, et pour la mise en place d'une aide aux collectivités batisseuses d'autre part, afin d'aider les élus locaux à construire plus, et de manière plus adaptée aux besoins ;*
- *appelle à un partenariat de travail avec les services de l'État qui préparent la traduction législative des évolutions de la politique du logement ;*
- *appelle également l'État à soutenir les dynamiques territoriales, par exemple en travaillant à la mise en place d'un vaste débat public portant sur l'enjeu et la nécessité de la construction massive de logements en Île-de-France ;*

Fort de son expérience, des consensus qu'il parvient à dégager, de son expertise technique, Paris Métropole souhaite être au cœur du processus de fabrication des décisions.

Simultanément, la commission a poursuivi la mise en lumière de la diversité des territoires qui composent la métropole. Elle a également fait valoir ses points de vue au sein du Comité Régional de l'Habitat que Paris Métropole a intégré en novembre 2011, et a poursuivi un travail de fond **sur la territorialisation fine des objectifs de construction**.

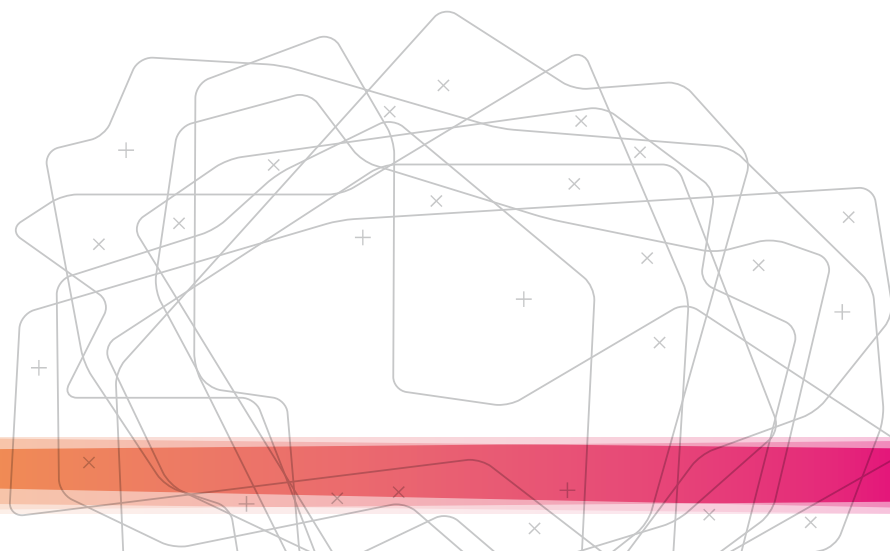
Dès septembre, les évolutions législatives en cours ont été au cœur de ses travaux :

- analyse des textes de loi, audition des services de l'État ;
- programme d'auditions (Direction Régionale et Interdépartementale de l'Hébergement et du Logement et Chambre des Notaires) sur la question de l'articulation des documents d'objectif et de programmation entre eux ;
- pistes de simplification du système.

Le groupe de travail « Aide aux maires bâtisseurs » créé au sein de la commission est en charge d'affiner les préconisations du syndicat, et d'œuvrer pour la mise en place d'un tel fonds, dans le cadre des lois à venir.



J.-C. Pattacini/ Urba Images/ IAU-ÎdF



ANIMATEURS EN 2012 :

Dominique Adenot, Maire de Champigny-sur-Marne

Laurent Lafon, Maire de Vincennes

Les déplacements, de toute nature, sont au cœur des enjeux de la métropole ; il est possible de dire qu'ils font la métropole telle qu'elle est vécue par les habitants. Aussi est-il apparu comme une évidence de constituer une **Commission déplacements** au sein de Paris Métropole.

Dans le cadre du double débat public sur le projet du **réseau de transport public du Grand Paris** et sur celui d'**Arc Express**, la commission a proposé à l'ensemble des élus du syndicat un cahier d'acteurs demandant le rapprochement des 2 projets. La première partie de l'année 2012 fut encore consacrée aux réflexions sur le Grand Paris Express (GPE), notamment aux questions du financement du réseau. Dans la suite de ces travaux, a été traitée **la question du maillage et des rabattements**. En effet, cette question est transversale et elle permet d'interroger de manière croisée les acteurs du transport de la métropole. De fait, la commission a entendu successivement le Syndicat des Transports d'Île-de-France (STIF) sur la question de l'intermodalité et de l'organisation des réseaux de bus, la Société du Grand Paris (SGP) sur la question des aménagements de desserte autour des gares du GPE, la RATP, Keolis (Optile) et Effia-SNCF pour connaître leurs réflexions et les méthodes qu'ils préconisent s'agissant du rabattement sur les gares, des modes ferrés lourds.

À travers le rabattement, la question posée est de savoir quelles mesures prendre pour s'assurer que les gares des grands réseaux ferrés lourds (et en particulier le GPE) rayonnent au-delà des communes qui accueillent ces gares. L'accessibilité des gares en modes doux (à pieds ou à vélo), aussi bien qu'en voiture (dépose-

minute ou stationnement) ou en mode collectif (bus) est une problématique qui nécessite la mobilisation concertée de tous les acteurs, notamment ceux impliqués dans les domaines de l'aménagement urbain et des transports. En filigrane s'inscrivent aussi les questions de polycentralité, de gouvernance des déplacements à l'échelle locale, et de solidarité sur les territoires. Les travaux de la commission ont permis d'arrêter une position commune à présenter au Bureau de Paris Métropole début 2013.

D'autres thèmes, qui revêtent une importance clé pour la métropole ont été débattus, comme celui du suivi des projets de « **zones d'actions prioritaires pour l'air** » (ZAPA) porté par Paris et Plaine Commune.

Pour l'année 2013, la commission travaillera sur les autoroutes urbaines, leur intégration dans la ville et la modification de leurs usages. Autre thème : celui des outils proposés par le STIF afin de permettre aux collectivités locales de s'associer concrètement à la gestion et à la définition du niveau de service des réseaux locaux de transports publics.



ANIMATEURS EN 2012 :

François Kosciusko-Morizet, *Maire de Sèvres*,

Dominique Voynet, *Maire de Montreuil*

La mise en œuvre des politiques de santé, et notamment leur territorialisation, a fait l'objet ces dernières années de nombreuses réflexions et réorganisations.

Paris Métropole a donc souhaité s'interroger sur les enjeux « Santé et Territoires » et a mobilisé un groupe de travail, afin d'apporter sa contribution sur les questions d'équité d'accès à la santé au sein de la métropole, en identifiant les points de vigilance et les pistes d'amélioration.

Au fil des huit réunions, d'une visite de terrain, de nombreuses auditions et des discussions avec le Bureau de Paris Métropole, un groupe d'élus représentatifs de la diversité politique et territoriale de la métropole ont ainsi pu travailler sur trois thèmes majeurs... La gouvernance des politiques de santé, et les pistes d'action pour aller dans le sens d'une meilleure démocratie sanitaire ; la démographie médicale, et les leviers d'actions des collectivités locales face aux inégalités territoriales notamment en matière d'implantation des professionnels de santé ; les liens entre les problématiques de santé et les projets urbains, la planification, l'aménagement des territoires.

Au cours de l'année, le groupe a sollicité l'intervention de M. Claude Évin, Directeur général de l'Agence Régionale de la Santé, du Docteur Pascale Gayraud, spécialiste des Maisons de santé, de la Fédération Nationale des Centres de santé (Docteur Richard Lopez et M. Guirec Loyer), et a bénéficié de l'expertise de l'Observatoire Régional de la Santé (ORS).

Le rapport final de ces travaux sera remis en mars 2013. Des propositions y seront formulées, visant à réduire les inégalités sociales et territoriales en termes de prévention, d'éducation, d'accès au soin et de parcours de santé au sein du territoire métropolitain.

Ces propositions ont vocation à s'adresser aussi bien aux instances en charge de ces questions (Ministère, ARS, fédérations de professionnels, etc.), qu'aux collectivités membres de Paris Métropole elles-mêmes et serviront de base aux échanges futurs.

ANIMATEURS EN 2012 :

• Pour les travaux sur la solidarité

Pierre Bordeaux, Adjoint au Maire de Courbevoie

François Pupponi, Député-maire de Sarcelles

• Pour les travaux sur le développement économique

Daniel Breuiller, Maire d'Arcueil

Jean-Christophe Fromantin, Député-maire de Neuilly-sur-Seine

Olivier Klein, Maire de Clichy-Sous-Bois

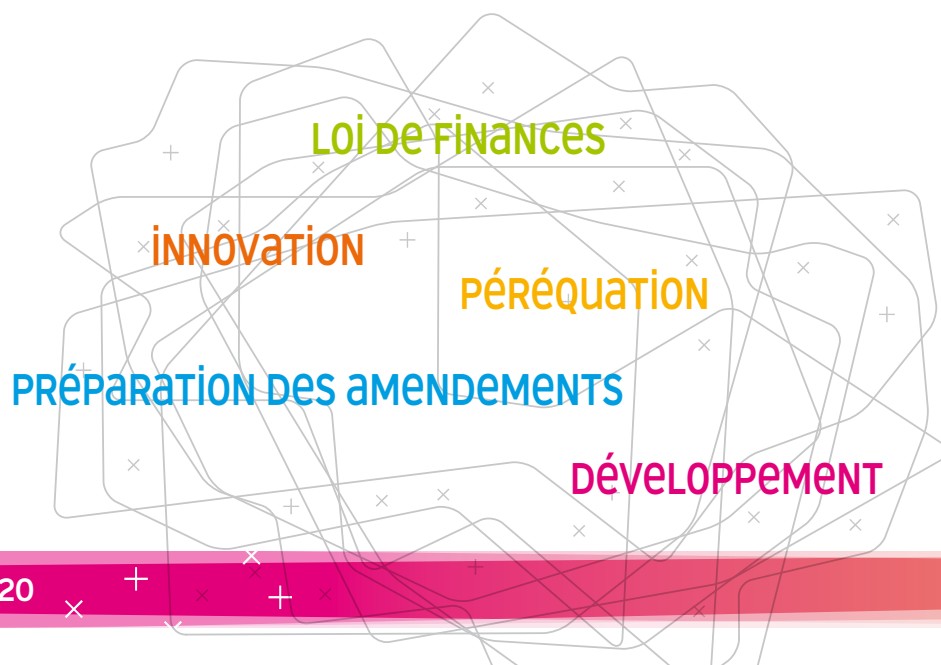
Christian Sautter, Adjoint au Maire de Paris

Les élus de Paris Métropole poursuivent un but commun : **construire une métropole attractive et solidaire**. Il s'agit donc, au sein de la même commission, de chercher à corriger les écarts de richesse qui existent entre les territoires mais aussi de réfléchir aux conditions d'un développement économique intensifié et réparti de manière plus équilibrée sur le territoire métropolitain.

La solidarité, dans sa dimension financière, trouve une première traduction très concrète sous la forme du Fonds de Solidarité de la Région d'Île-de-France (FSRIF).

Créé par la loi en 1991, le FSRIF a été profondément modifié en 2012 tant pour déterminer les communes contributrices et le montant de leur contribution que pour désigner les communes bénéficiaires et calculer le montant de leur attribution. Dans la perspective de cette refonte, la commission a donc travaillé, au long des années 2011 et 2012 pour déterminer les axes stratégiques d'une refondation du FSRIF afin de renforcer la solidarité métropolitaine. Outre **le principe d'une augmentation de moitié des ressources du fonds à l'horizon 2015**, la plupart des orientations qui étaient souhaitées par le syndicat ont trouvé leur traduction dans la réforme de l'année 2012. Ces orientations visent à augmenter les contributions des villes les plus riches et à concentrer les moyens supplémentaires dégagés, sur les communes les plus pauvres de la métropole.

L'année 2012 a aussi été marquée par **un premier bilan de la mise en œuvre de la réforme du FSRIF**. Paris Métropole, à l'analyse de ce bilan marqué par des mesures transitoires et sur proposition de la Commission, a demandé au Gouvernement des corrections relativement limitées du dispositif. Le syndicat a notamment proposé de mettre en place en faveur des communes éligibles une garantie à 90 % de la dotation perçue en 2011.



Pour l'année 2013, le syndicat engage la réflexion sur des changements plus importants qui pourraient entrer en vigueur à compter de 2014, si le législateur les adopte. Il s'agit, en particulier, de chercher à **prendre en compte dans le calcul des contributions des communes un critère de charges** et de voir la possibilité de modifier le plafonnement des cotisations en fonction des dépenses de fonctionnement.

Parallèlement à ces travaux qui concernent le FSRI, la commission doit expertiser les conditions de création d'un **fonds d'investissement métropolitain** et faire des propositions sur la mise en place d'un **fonds de péréquation interdépartemental entre les huit départements franciliens**.

Simultanément à son activité sur la question de la solidarité financière, la commission a entamé en 2012 ses travaux sur les questions du **développement économique**.

Au programme :

- présenter le plan hôtelier de Paris et l'inscrire dans une dimension métropolitaine ;
- s'agissant de l'innovation et des territoires : mettre en évidence la plus-value métropolitaine dans l'économie de l'innovation ;
- pour accompagner des jeunes entreprises en développement : des structures d'accueil, quelle mise en réseau ?

Enfin, la commission a aussi prévu d'aborder par la suite la question de l'économie sociale et solidaire (état des lieux et enjeux dans la métropole).

CONTRATS DE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL : L'APPROCHE DE PARIS MÉTROPOLÉ

*Les Contrats de développement territorial (CDT) sont créés par la Loi du 3 juin 2010 relative au Grand Paris. Ces contrats permettent de mobiliser l'État et des communes regroupées sur **un projet de développement de long terme global et partagé**. Une vingtaine de territoires sont engagés dans cette démarche de contractualisation. Les CDT sont un enjeu structurant pour l'agglomération. Appelé à donner un avis, préalablement à l'enquête publique à laquelle ces contrats sont soumis, Paris Métropole a adopté en juillet 2012 une délibération qui fixe les principes selon lesquels le syndicat doit organiser cet avis.*

Il s'agit d'identifier ce que sont les caractères métropolitains d'un CDT, et aussi de proposer des préconisations pour leur traduction concrète dans les contrats. Enfin, Paris Métropole s'attache à situer cette problématique des CDT dans la dynamique métropolitaine.

Parmi les caractères métropolitains du CDT recherchés, on peut lister les exigences suivantes :

- mobiliser et associer les élus, la population, les acteurs des territoires ;
- donner corps aux objectifs de développement durable ;
- tendre vers un rééquilibrage de la métropole en même temps qu'un développement territorial pertinent ;
- être solidaire des autres CDT et des territoires qui sont en dehors du périmètre CDT.

ANIMATEURS EN 2012 :

Patrick Braouezec, *Président de la CA Plaine Commune*

Pierre Mansat, *Adjoint au Maire de Paris*

Jacques JP Martin, *Maire de Nogent-sur-Marne*

Depuis le Séminaire de Sceaux en mai 2011, le syndicat Paris Métropole et tous ses partenaires ont travaillé au sein des Commissions (logement et solidarité financière en particulier), ainsi que lors d'ateliers et de réunions dédiés, pour construire une réponse collective aux défis de la gouvernance de demain.

Le séminaire des 27 et 28 mai 2011 à Sceaux a posé les bases d'une démarche constructive et innovante, dont les principes sont souvent évoqués à travers l'expression « l'esprit de Sceaux ». Il a permis de réaliser un diagnostic problématisé des différentes visions de la gouvernance de la métropole, mettant en exergue de grandes tendances de pensée.

Inscrit dans les objectifs fondateurs de Paris Métropole, le **chantier de la gouvernance** renvoie à l'existence même du syndicat qui repose sur le postulat qu'au vu des inégalités et des dysfonctionnements de la métropole, il est urgent de formuler des propositions innovantes au service des habitants.

L'**objectif** de Paris Métropole est bien de relever les défis d'une métropole durable du XXI^e siècle, au cœur desquels se trouvent, au même titre que l'attractivité, l'amélioration des conditions de vie de ses habitants quel que soit leur territoire, et la réduction des inégalités.

Le premier semestre de l'année 2012 a réuni élus et acteurs de la société civile autour de la réalisation du Livre vert, publié en mai 2012.

Le second semestre a été employé à travailler à la convergence des points de vue afin d'être en mesure de présenter au Gouvernement et au législateur des propositions partagées.

Face aux enjeux, **une méthode de travail** active, collective et itérative a été mise en place avec l'appui de l'A.S.E¹.

C'est ainsi qu'ont eu lieu :

- **Quatre ateliers de travail et de production** réunissant les élus de Paris Métropole :

10 février - rédaction du Livre vert

16 mars - travail sur la gouvernance

30 octobre - rédaction d'un projet de note de convergence

7 décembre - poursuite des échanges sur la gouvernance.

- **Une série de Bureaux et de Bureaux exécutifs** entièrement dédiés au sujet ;

- **Un séminaire** avec le Comité des partenaires le 24 octobre 2012 ;

- **Un atelier** réunissant universitaires et élus le 17 septembre ;

- **Une série de 20 rencontres publiques** sur l'ensemble du territoire métropolitain d'octobre à décembre ;

- **Un séminaire** avec les 15 équipes pluridisciplinaires de l'Atelier international du Grand Paris le 26 novembre ;

- **La mise en place d'une plateforme numérique** de débats qui a accueilli 10 000 internautes.

1 - L'ASE : (Accelerated Solution Environment), est une communauté internationale de co-design et de facilitation développée par Capgemini pour accompagner les stratégies et les projets de transformation et d'innovation.

Le Livre (ou)vert

Conçu en mai 2012 comme un outil ouvert et évolutif, il pose les termes du débat, les enjeux, les questionnements, les pistes déjà ouvertes ou à ouvrir. Il a vocation à stimuler et soutenir les échanges permettant de construire des propositions émanant de Paris Métropole.

Le Livre (ou)vert est l'affaire de l'ensemble des adhérents de Paris Métropole. Il est aussi l'outil d'un débat public permettant d'associer les citoyens.

Il pose les premières bases d'un socle commun qui s'est étayé au fur et à mesure des échanges. Il problématise une vingtaine d'enjeux stratégiques et présente trois figures de gouvernance possible : la métropole intégrée, la métropole concertée et la métropole articulée / confédérée.

Enfin, il regroupe une trentaine de contributions d'élus.



LES SUITES DU LIVRE VERT...

Après la publication du Livre vert en mai, les élus de Paris Métropole se sont attelés à travailler à partir des hypothèses posées afin d'avancer méthodiquement vers des propositions partagées. Ils y ont associé les acteurs de la métropole ainsi que les services de l'État. Sans que ces travaux n'aboutissent à un Livre blanc, une délégation a présenté toute la démarche menée au gouvernement le 19 décembre 2012, avec le socle commun de valeurs et de principes.

SOCLE COMMUN

L'organisation de la métropole-capitale doit évoluer pour relever les défis auxquels elle est confrontée. Toute gouvernance est intimement liée à **un projet**, à **une vision**. Quels que soient les voies et moyens retenus, il s'agit de **construire une métropole attractive et solidaire**. Il est donc nécessaire d'engager la **transformation à partir de valeurs et autour d'objectifs clefs**, « **socle commun** » pour Paris Métropole :

- Construire une **métropole « inclusive »**, en résorbant les inégalités sociales et territoriales et en œuvrant à son dynamisme économique et à son rayonnement ;

- Conforter le **principe d'égalité entre les territoires**, en prenant en compte l'ensemble de la métropole et en veillant à ne pas établir de nouvelles fractures, génératrices d'inégalités, « **grande couronne** » et **territoires périurbains** étant parties intégrantes du développement ;
- S'appuyer sur le **développement polycentrique, avec un rôle fondateur des communes** dans la construction métropolitaine, **en favorisant la mutualisation** et la **coopération intercommunales**, autour de « **coopérative de villes** » et de **stratégies de territoires pertinents** ;
- Promouvoir un **leadership partagé, creuset de la gouvernance** ; accroître le **fonctionnement démocratique**, en associant les **citoyens, les acteurs économiques, sociaux et associatifs** ;
- **Travailler sans attendre aux chantiers d'urgence : logement, transports, solidarité financière...** ;
- **Œuvrer avec l'État pour une optimisation de l'action publique.**

Ce socle commun pose les bases des problématiques et des cheminements qu'il est nécessaire de poursuivre ensemble.

ATELIERS...

• Comité des partenaires

L'atelier du 24 octobre sur la gouvernance, qui a rassemblé 80 personnes, a été particulièrement productif. Il a permis de préciser les attentes des partenaires en terme de développement économique, de participation de la société civile et d'approfondissement du modèle du Comité des partenaires, tant dans sa composition, fluide et évolutive, que dans son rôle, complémentaire des autres structures de concertation. Pierre-Antoine Gailly a rappelé « les objectifs de transversalité, de vision stratégique et d'expérimentation », ainsi que l'impérieuse nécessité d'efficience de la future gouvernance.

• AiGP

À la suite de trois rencontres avec le Conseil scientifique de l'AiGP, un séminaire d'une journée sur le thème de la gouvernance de la métropole-capitale a été organisé le 26 novembre. Sans craindre les controverses, il s'agissait d'une séance de production avec élaboration, en temps réel, d'une contribution du Conseil scientifique de l'AiGP. Trois thèmes ont été développés : le(s) modèle(s) de polycentrisme ; identité(s) métropolitaine(s) et polycentrisme ; voies et moyens d'une évolution du Grand Paris vers une structure polycentrique.

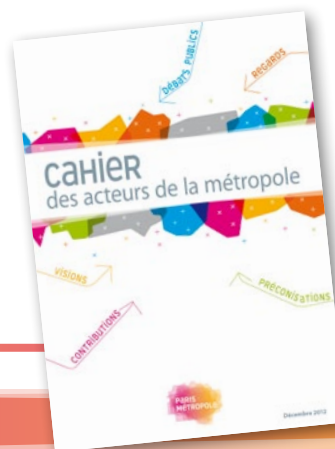
LE CAHIER DES ACTEURS DE LA MÉTROPOLE

Remis au Gouvernement le 19 décembre 2012, il résulte de la volonté des élus de Paris Métropole d'enrichir le débat des multiples approches de ceux et celles qui construisent la métropole au quotidien. À l'instar de la démarche enclenchée dès l'origine du syndicat, il confronte les points de vue, les approches et les expertises – dans le respect de chacun et face à la nécessité d'avancer. Les différents acteurs, par leurs contributions et leur implication sont à l'origine d'un apport indispensable.

Le Cahier s'ouvre avec la contribution du Comité des partenaires, se poursuit avec celle de l'Atelier international du Grand Paris puis avec la synthèse du dialogue entre les élus et les universitaires et se termine par celle des débats publics « Demain, quel Grand Paris ? » menés par Paris Métropole au dernier trimestre 2012. Il fait état des principaux thèmes abordés lors des 20 rencontres publiques organisées sur tout le territoire métropolitain ainsi que sur la plateforme numérique dédiée : « Fabrique Paris Métropole ».

Ces contributions montrent que le fait métropolitain existe bel et bien. Les habitants et les acteurs économiques et sociaux consi-

dèrent que l'organisation institutionnelle est en retard vis-à-vis de leurs perceptions et besoins. Ils plébiscitent le local mais revendiquent la dimension métropolitaine, parce qu'elle est aussi leur périmètre de vie, de travail, de déplacement, de développement et qu'elle est le lieu adéquat pour le traitement des grands enjeux. Ainsi, identité communale et identité métropolitaine se conjuguent. Des attentes communes en ressortent : le besoin de clarté, la fragilité de l'espérance collective, la présence d'un socle prometteur de valeurs positives et l'aspiration à avancer ensemble.



« APPARTENIR à UN
Lieu qui COMPTE »

LES PERSPECTIVES

... un socle commun à mettre en œuvre

Si l'examen du projet de loi de décentralisation au premier semestre 2013 constitue une étape majeure, la gouvernance est un chantier ouvert. La loi lancera en effet un processus qui devra être précisé et expérimenté. Paris Métropole entend faire œuvre utile pour éclairer le débat parlementaire.

Les élus réaffirment leur volonté de travailler de concert à construire des propositions pour une meilleure gouvernance de la métropole-capitale. Pour ce faire, le travail doit être poursuivi à partir de la réalisation du réseau du Nouveau Grand Paris Express, de la mise en place d'une coopération intercommunale innovante, à même de répondre aux enjeux d'une métropole polycentrique, et d'une péréquation et mutualisation au service de la métropole.

... un débat à conforter

Les habitants ont montré leur disponibilité au débat. Parler de gouvernance suppose aussi un ré-enchantement démocratique, notamment par le recours à des formes participatives nouvelles. Elles doivent pouvoir se matérialiser à l'échelle métropolitaine. Sans une participation élargie, active, attentive et durable, le risque du *statu quo* est réel. La poursuite du débat public, physique et numérique, est donc souhaitable.

Les syndicats intercommunaux et interdépartementaux ont été, dès le début du XX^e siècle, des pionniers de la « construction métropolitaine ». Pour la mise en œuvre, le développement et l'entretien de services publics majeurs – eau, assainissement, services funéraires, électricité et réseaux de communication, gaz, ramassage et traitement des ordures ménagères – la constitution d'entités spécialisées, débordant les limites communales puis départementales, était en effet nécessaire.



Réunion publique organisée à Bagneux.

Ces syndicats ont proposé de créer « une rencontre intersyndicale » afin de contribuer aux propositions sur la gouvernance et ont invité Paris Métropole à participer à ces travaux.

L'évolution de Paris Métropole et les enjeux métropolitains constituent un cadre mobilisateur pour la construction collective de la métropole de demain à partir des **dynamiques des territoires**.

COMITÉ DES PARTENAIRES



*Conçu comme une assemblée miroir à celle des élus, le Comité des partenaires de Paris Métropole a vocation à réunir **la société civile et les acteurs de la métropole** qu'ils soient sociaux, économiques, institutionnels, techniques, culturels...*

Paris Métropole demande l'avis du Comité des partenaires sur les sujets nécessitant son éclairage, et réciproquement, les membres du Comité des partenaires peuvent interpeller les élus sur des sujets territoriaux à travers l'organisation et l'animation de groupes de travail.

Le Comité des partenaires est présidé par Pierre-Antoine Gailly – Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Région Paris Île-de-France.



20 MARS 2012 :

Le premier groupe de travail du Comité des partenaires restitue ses travaux sur la logistique urbaine devant le Bureau de Paris Métropole

La logistique urbaine constitue un enjeu éminemment métropolitain pour le fonctionnement de la ville et le développement des entreprises. Piloté de manière innovante par La Poste, le groupe de travail qui rassemblait différents partenaires (institutions, grandes entreprises, organisations professionnelles, établissements publics) a présenté un rapport qui propose un diagnostic pour améliorer l'activité logistique en zone urbaine dense et trois expérimentations « clés en main » aux membres de Paris Métropole (développement des ambassadeurs de livraisons aux Lilas et conciergeries numériques sur le modèle initié par Sceaux).

10 JUILLET 2012 ET 16 NOVEMBRE 2012 :

Les « grands groupes » débattent avec les présidents

Les grands groupes économiques et industriels, publics et privés, de la métropole se sont retrouvés à deux reprises en 2012 autour de Patrick Braouezec et Pierre-Antoine Gailly, pour échanger sur

les perspectives d'évolution du travail partenarial entre élus et acteurs socio-économiques, notamment en ce qui concerne la gouvernance.

Il ressort de ces échanges la volonté commune de travailler de concert pour construire une métropole attractive et durable, de façon responsable par rapport aux territoires.

11 JUILLET 2012 :

Le Comité des partenaires tient son assemblée plénière

Rendez-vous annuel, cette assemblée plénière a permis de réunir les acteurs de la métropole, de revenir sur les travaux passés ou en cours et de prévoir les sujets à venir, sur la transition énergétique et sur la gouvernance métropolitaine notamment.

17 SEPTEMBRE 2012 :

Le groupe de travail « transition énergétique » est lancé

Sous le pilotage d'EDF et de Véolia environnement, avec une participation d'acteurs issus d'univers très différents pour garantir la neutralité économique, les premiers sujets retenus (les besoins énergétiques, la nature des énergies, l'optimisation de leur traitement dans la perspective du développement durable) seront ensuite complétés par la rénovation énergétique du bâti existant, les optimisations énergétiques et le développement de la production d'énergies renouvelables. Les conclusions du groupe de travail doivent être présentées au printemps 2013 au Bureau de Paris Métropole.

24 OCTOBRE 2012 :

Un atelier de travail spécifique est organisé sur la thématique de la gouvernance

Dans le cadre de ses travaux sur la gouvernance, Paris Métropole a souhaité impliquer le Comité des partenaires. Sa contribution a apporté des éclairages sur l'association de la société civile dans les décisions politiques, mais aussi des idées concrètes sur la gouvernance institutionnelle, pour certaines expérimentables, qui ont très utilement nourri les propositions des élus et se retrouvent dans le Cahier des acteurs de la métropole.

CONVENTION avec Le CIG

CIG petite couronne



Paris Métropole a bénéficié jusqu'en décembre 2011 du soutien administratif et logistique des services de la Ville de Cachan, dont le Maire, Jean-Yves Le Bouillonnet, a été le premier président du syndicat.

Le syndicat a ensuite recherché une solution plus pérenne et autonome, et décidé de se rapprocher du Centre Interdépartemental de Gestion de la Petite Couronne (CIG) afin d'envisager un partenariat pour assurer diverses fonctions support.

Conformément à sa mission, le CIG assiste désormais Paris Métropole dans le suivi et la gestion des ressources humaines. Il lui fournit un appui juridique, met à sa disposition une **plateforme de ressources** mobilisables pour le conseil en organisation et le fonctionnement de l'infrastructure des systèmes d'information ainsi que pour le suivi de la commande publique.

Outre une compensation financière, Paris Métropole s'engage à faire bénéficier le CIG de l'expérience et de l'expertise de ses membres, notamment pour le développement durable à l'échelle des territoires. Il aide les agents du CIG à appréhender la dimension métropolitaine du territoire. L'accompagnement attendu porte également sur l'organisation d'une conférence annuelle et/ou d'ateliers sur les enjeux de la métropole durable, couplés à une exposition thématique.



PARTENARIAT avec Le CNFPT



Pour renforcer le sentiment d'appartenance à la métropole, développer la mise en réseau des collectivités et le partage d'expériences entre DGS, Paris Métropole a conçu, en partenariat avec le Centre National de la Fonction Publique territoriale (CNFPT), un programme de formations métropolitaines destinées aux professionnels des collectivités locales sur des thèmes tels que péréquation financière, habitat-logement, aménagement des pôles-gares du Grand Paris Express. Élus, cadres des collectivités et chercheurs constituent l'essentiel des intervenants.

Paris Métropole a signé, le 5 juillet 2012, **une convention avec le CNFPT** qui prévoit d'autres composantes à l'étude : « cycle des hautes études métropolitaines », préparé avec l'ENA, « rendez-vous métropolitains » consistant en ateliers-débats et visites d'initiatives, etc.

Paris Métropole, coopérative de collectivités locales, souhaite ainsi favoriser le développement des ingénieries métropolitaines, centrées sur ses enjeux majeurs, au service des territoires et des habitants.

les ateliers

maîtrise d'œuvre urbaine

LES ATELIERS DE CERGY

Paris Métropole a accompagné le 30^e anniversaire des Ateliers de Cergy, Ateliers Internationaux de Maîtrise d'œuvre urbaine, ayant pour thème en 2012 : **Représenter et mettre en scène le paysage des métropoles** et plus précisément le « Grand Paris », depuis ses faubourgs jusqu'à ses espaces urbains en transition avec les espaces ruraux et naturels.

Une trentaine de jeunes architectes et urbanistes de nombreux pays ont été sélectionnés pour composer les équipes qui ont travaillé sur ce sujet en adéquation avec les questionnements de Paris Métropole. Le syndicat a organisé une « controverse métropolitaine », événement accueilli au siège de La Poste à Paris au cours duquel ces jeunes équipes ont pu rencontrer les décideurs de la métropole (élus, représentants de l'État, architectes, dirigeants de grandes sociétés...) et confronter leurs projets visionnaires au monde politique et économique.

PARIS MÉTROPOLE DEMAIN



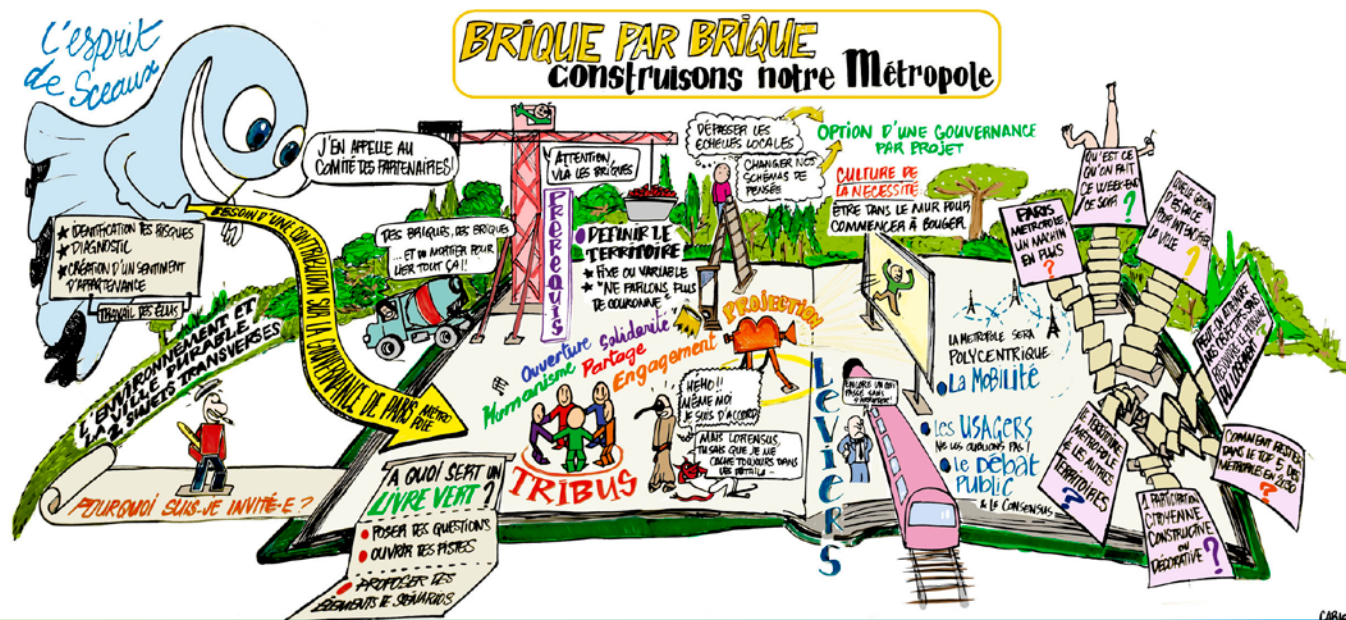
Marie Deketelaere-Hanna
Directrice de Paris Métropole

Logement, déplacements, développement économique, solidarité financière, santé... : c'est à partir de ces sujets déterminants pour l'avenir de notre métropole que les élus du syndicat ont décidé de travailler tout au long de l'année 2012 à des propositions pour une nouvelle gouvernance. Enjeu majeur et complexe s'il en est, car il engage les différentes dimensions de l'action publique territoriale, en lien avec la société civile.

L'intérêt suscité par les propositions réunies dans le Livre vert de Paris Métropole, l'implication des membres du Comité des partenaires et des équipes pluridisciplinaires de l'Atelier international du Grand Paris, la participation des habitants dans les débats publics « Demain, quel Grand Paris ? », le dialogue fécond avec l'État, sont autant de signes qui ne trompent pas : le *statu quo* n'est plus possible, il nous faut imaginer les chemins d'une métropole solidaire et attractive, où la place reconnue à chaque territoire fonde le sentiment d'appartenance à une communauté de destin que chacun, à sa manière, appelle de ses vœux.

Si des points de vue différents se sont exprimés quant à la manière de gouverner la métropole en devenir, c'est qu'il n'y a pas de modèle et c'est aussi que la prise de conscience du « fait métropolitain » est récente en Île-de-France, à la différence d'autres régions. L'essentiel est que la mise en mouvement soit engagée à l'initiative des élus, à partir de la dynamique des territoires comme en témoignent l'espérance suscitée par le réseau du Nouveau Grand Paris, ainsi que la montée en puissance des Contrats de développement territorial.

Une chose est sûre : avec la loi de décentralisation qui marquera l'année 2013, la question de la métropole-capitale ne sera plus traitée par défaut mais sera débattue par la représentation nationale, et éclairée par les travaux que mène le syndicat. Gageons que la « coopérative des collectivités » qu'est Paris Métropole saura, dans la période qui s'ouvre, apporter l'intelligence territoriale partagée qui est sa marque de fabrique.



LES MEMBRES DU BUREAU exécutif



Philippe Laurent
Président
Maire de Sceaux



Patrick Braouezec
1^{er} Vice-Président
Président de la CA
de Plaine Commune



Dominique Adenot
Maire de
Champigny-sur-Marne



Véronique Coté-Millard
Maire des Clayes-sous-Bois



Philippe Dallier
Maire des
Pavillons-sous-Bois



Bertrand Delanoë
Maire de Paris



Daniel Guiraud
Délégué de la CA
Est Ensemble



Jean-Paul Huchon
Président du Conseil régional
d'Île-de-France



François Kosciusko-Morizet
Maire de Sèvres



Jacques Kossowski
Maire de Courbevoie



Laurent Lafon
Maire de Vincennes



Jean-Yves Le Bouillonnet
Maire de Cachan



Olivier Leonhardt
Président de la CA
du Val d'Orge



Jacques JP Martin
Maire de Nogent-sur-Marne



Patrick Ollier
Maire de Rueil-Malmaison



Dominique Voynet
Maire de Montreuil

LES MEMBRES DU BUREAU



Eddie Aït
Maire
de Carrières-sous-Poissy



Marie-Hélène Amiable
Maire de Bagneux



Jacques Bourgoïn
Maire de Gennevilliers



Daniel Breuiller
Maire d'Arcueil



Germain Buchet
Vice-président de la CA
de Roissy Porte de France



Claude Capillon
Maire de
Rosny-sous-Bois



Bernard Gauducheau
Maire de Vanves



Didier Giard
Conseiller communautaire
du Plateau Briard



Jérôme Guedj
Président du CG
de l'Essonne



Christian Hervy
Maire de Chevilly-Larue



Patrick Jarry
Maire de Nanterre



Olivier Klein
Maire de Clichy-sous-Bois



Didier Paillard
Maire de Saint-Denis



Philippe Pemezec
Maire du Plessis-Robinson



François Pupponi
Maire de Sarcelles



Jacqueline Rouillon
Maire de Saint-Ouen



Philippe Sarre
Maire de Colombes



Alain Schmitz
Président du CG des Yvelines

Les adhérents de Paris Métropole sont des collectivités territoriales, représentées par leurs élus. Par souci de simplification, le présent document n'indique pour ceux-ci que leur mandat dans la collectivité membre.

LES MEMBRES DU BUREAU



Olivier Capitanio
Adjoint-au-maire
de Maisons-Alfort



Gilles Catoire
Maire de Clichy-La-Garenne



Patrick Devedjian
Président du CG
des Hauts-de-Seine



Vincent Eblé
Président du CG
de Seine-et-Marne



Christian Favier
Président du CG
du Val-de-Marne



Jean-Christophe Fromantin
Maire de
Neuilly-sur-Seine



Emmanuel Lamy
Maire de
Saint-Germain-en-Laye



Jean-Luc Laurent
Maire du
Kremlin-Bicêtre



Dominique Lefebvre
Président de la CA
de Cergy-Pontoise



Marie-Hélène Lopez-Jollivet
Maire de Vernouillet



Hervé Marseille
Maire de Meudon



Michel Montaldo
Vice-président du CG
du Val d'Oise



Georges Siffredi
Président de la CA
Les Hauts de Bièvre



Luc Strehaiano
Président de la CA
Vallée de Montmorency



Michel Teulet
Maire de Gagny



Stéphane Troussel
Président du CG
de Seine-Saint-Denis



Jean-François Vigier
Maire de Bures-sur-Yvette